
ICANN86 | Semaine de préparation – À l'approche de la ligne d'arrivée : mise à jour sur la révision de l'ICP-2
Mercredi 20 mai 2026 – 18h30 à 19h30 CEST

OZAN SAHIN

Ici Ozan. Nous sommes à l'heure du début de notre réunion, dites-moi quand vous serez prêts pour que nous puissions lancer l'enregistrement. Tout le monde est prêt. Hervé est prêt. Par conséquent, moi aussi. Nous pouvons commencer. Bonjour, La séance va débiter. Veuillez lancer l'enregistrement. Bonjour et bienvenue à la mise à jour. Donc en route vers la ligne d'arrivée. Le point sur la révision de la politique de coordination de l'Internet numéro 2. Je m'appelle Ozan. Je suis responsable de la participation pour cette séance. Cette séance est enregistrée. Elle est régie par le code de conduite des participants à la communauté de l'ICANN, et donc les normes attendues de l'ICANN et la politique anti-harcèlement.

Les questions seront lues à haute voix si elles sont soumises dans le module des questions réponses. L'interprétation est disponible en anglais, français et espagnol.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main sur Zoom et activer votre micro. Veuillez indiquer votre nom, la langue dans laquelle vous vous exprimerez. Veuillez vous exprimer à un rythme raisonnable. Je donne la parole maintenant à Hervé Clément.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HERVÉ CLÉMENT

Merci. Je m'appelle Hervé Clément, je suis président du conseil de l'adressage de l'ASO et Andrei ensuite va nous présenter donc le point. Il va nous expliquer où nous en sommes dans le cadre de ce document de gouvernance des RIR. Évidemment, c'est une mise à jour de l'ICP-2.

Et, André fait partie de l'équipe de rédaction, donc de ce document de gouvernance. Et pour la petite histoire, nous avons tous les deux été invités à participer à la réunion [Inaudible]. Donc consacré à l'ICP-2, à la mise à jour. Ce document de mise à jour.

Et sur ce, après ces propos d'introduction, j'ai le plaisir de donner la parole à Andrei. Et, je serai ravi de répondre aux questions que vous pourriez avoir, car il y aura une partie questions-réponses Un peu plus tard. La parole est à Andrei.

ANDREI ROBACHEVSKY

Merci tout le monde. Je m'appelle Andrei Robachevsky, je suis membre du conseil de l'adressage de l'ASO et aujourd'hui, je vais vous donner une mise à jour de la révision de l'ICP-2 et donc la version deux du document de gouvernance des RIR. Je vais vous donner un contexte, je vais vous parler des jalons que nous avons franchis et je vais vous donner un rapport de situation.

Avant de commencer, je vais vous parler donc rapidement de ce conseil de l'adressage de l'ASO. Vous le savez peut-être, c'est l'une

des trois organisations de soutien de l'ICANN qui a quinze membres, trois de chaque région.

Et ses attributions consistent à conseiller le conseil d'administration. Il supervise le processus d'élaboration des politiques au niveau mondial et il nomme deux membres au conseil d'administration et au comité de nomination de l'ICANN.

Au cours des dernières années, nous nous sommes principalement concentrés sur la révision de l'ICP-2 et du document de gouvernance. Et si vous voyez les membres du conseil de l'adressage, j'ai parlé de quinze membres, mais malheureusement, en raison de la situation de l'AFRINIC, il n'y en a que douze de quatre régions. Et fort heureusement, nous avons Saul Stein qui nous a rejoint de la communauté de l'AFRINIC et nous sommes heureux d'accueillir deux membres supplémentaires de l'AFRINIC une fois qu'ils seront élus par la Phrénique.

Donc, il y en a cinq de ces RIR qui couvrent les régions que l'on voit ici, et ils sont responsables de la répartition des ressources de numéros Internet.

Donc, il s'agit également de fournir les services techniques pertinents WHOIS et le routage. Et il y a aussi le soutien de l'infrastructure de l'Internet par la coordination technique. Donc, il y a ce processus décisionnel piloté par la communauté et il s'agit de former et de renforcer les capacités.

Donc, cette organisation dont je vous parle maintenant, c'est l'organisation des ressources de numéros. Et c'est l'organisme de coordination des cinq registres régionaux, et elle fait office de soutien à l'adressage au sein de l'ICANN.

Regardons un peu le calendrier. Donc, l'ICP-2, c'est la politique de coordination de l'Internet numéro 2.

Et, nous voyons donc que l'ICANN était déjà établie lors de l'établissement donc de cette politique. L'ICP-2 a presque 25 ans d'âge. De toute évidence, l'Internet a beaucoup évolué au cours du dernier quart de siècle, ainsi que la relation entre les RIR et l'ICANN.

Donc, l'ICP-2 s'intéressait principalement à l'établissement de nouveaux RIR, sans tenir compte de leur cycle de vie, et il y avait donc les possibilités de radiation si une organisation ne pouvait plus répondre aux besoins de la communauté de numérotage.

En octobre 2023, donc, le comité exécutif de la NRO EC. Donc à demander à l'ASO AC de l'aider dans deux tâches. Tout d'abord de réviser et de conseiller donc sur les procédures préliminaires et donc renforcer les questions de conformité, les valider et les garantir.

Et la deuxième tâche, c'est de réviser l'ICP-2 afin de rendre le système plus responsable vis à vis de la communauté.

Ici, nous voyons le processus, nous avons considérablement avancé. Vous voyez donc la boîte bleue, c'est la révision finale. Nous parlerons davantage de la phase finale de ce processus.

Et vous voyez qu'il y a trois consultations avec la communauté, donc de l'ICANN, la communauté des RIR, et cela nous a permis donc de rédiger un texte préliminaire. Et nous aurons donc aussi les retours de la deuxième consultation.

Ici, vous voyez le calendrier, vous voyez des dates et vous voyez ce qui s'est passé depuis le début de nos travaux à ce projet. Et donc le 8 mai, c'est le dernier jalon. Il y a eu la publication du rapport de situation de mai 2026, donc intitulé en cours ou en cours de rédaction, et nous parlerons de la façon dont toutes les thématiques ont été résolues. Nous aborderons ces questions plus tard dans le webinaire.

Donc, quand nous avons commencé ce travail, au lieu de directement passer à la rédaction de l'ICP-2, nous avons pris un peu de recul. Nous avons décidé de commencer par les principes fondamentaux. Nous avons décidé de nous mettre d'accord sur ces principes. Donc, ces principes qui constituent donc le cycle de vie, notamment des RIR.

Nous avons recueilli des retours. Plus de 300 réponses ont été recueillies. Donc, en février 2025, la consultation publique, les résultats de cette consultation publique de l'ICANN ont été publiés. Et donc, vous pouvez lire ce document pour savoir quels sont les retours qui ont été recueillis.

Donc, ces contributions ont permis de nous éclairer pour la rédaction du document de gouvernance des RIR. Et, je ferai

référence à ce document dans la suite de mon intervention, comme étant le document de gouvernance des RIR.

Donc, la première version était donc une révision. Il y avait des procédures sur la totalité du cycle de vie opérationnelle des RIR. Et je dois dire que tout cela s'est appuyé sur les consultations et les apports de la communauté. Vous pouvez utiliser ce QR code et cette URL pour accéder à la première version du document si cela vous intéresse.

Donc cette première version, donc, a conduit à une autre consultation. Nous avons recueilli davantage de retours que pour la version un. Et c'est ainsi que nous avons introduit la deuxième série de changements pour inclure les préoccupations de la communauté.

Donc, le document a légèrement changé. La série ICP n'est plus prise en charge, donc il nous faudra trouver un nouveau nom qui reflète la nature du document.

Nous avons aussi augmenté le préambule qui explique mieux le système RIR dans le cadre de la gouvernance. Et ce préambule donne le bon contexte dans lequel le document doit être lu.

Davantage de protections ont été définies pour la reconnaissance et la radiation des régions concernées, y compris la possibilité, donc, pour un RIR, d'être reconnu sans l'obtention d'une approbation unanime, comme c'était le cas précédemment. Donc,

sans approbation unanime, la radiation pouvait donc être déclenchée.

Nous essayons de maintenir ce document à un niveau général, de faire en sorte qu'il soit moins rigide. Nous faisons référence à des procédures de mise en œuvre séparées.

L'audit était inclus dans la première version, mais nous avons ajouté de nouveaux critères pour les membres des RIR, et nous pouvons demander des audits ad hoc pour proposer une radiation. Et nous avons aussi souhaité ajouter des mesures pour la continuité en cas d'urgence. La nécessité d'avoir une continuité en cas d'urgence et de fournir les services à la communauté par le biais notamment d'un opérateur d'urgence pour une période limitée.

C'est une disposition qui est temporaire. À droite, vous voyez le QR code, vous voyez l'URL que vous pouvez utiliser pour accéder à ce document.

Alors, j'ai parlé de la consultation de la communauté. Donc, nous avons eu ces deux versions qui sont passées par la consultation de la communauté, et il y a des résumés des rapports que vous trouverez ici avec ces URL, avec ces liens. Ce qui est intéressant ici de dire, c'est que nous avons essayé d'être le plus transparent possible et de compter le plus possible sur l'engagement de la communauté.

Et, nous avons fait des rapports sur les commentaires reçus, sur le statut des rapports et sur la façon dont nous abordons tous ces commentaires.

Alors, deuxième consultation de la communauté sur la deuxième version, on a passé beaucoup de temps à Montevideo, on a consacré trois journées de travail complètes. On a discuté sur la façon dont on peut aborder ces questions. Et le résultat, c'est que nous pensons que tous les problèmes substantifs figurent ici. Donc, le rapport de l'état a été publié pour fournir davantage de transparence.

Et maintenant, le processus vise à savoir que maintenant qu'on a identifié tous les problèmes, qu'on a résolu ces problèmes un par un, on va présenter nos rapports périodiques à la communauté. La communauté va suivre nos progrès, va dire si elle est d'accord ou pas et s'il y a des préoccupations. Donc ce rapport, vous pouvez le télécharger en utilisant le code QR ou l'URL. Il y a encore des thèmes pour lesquels nous devons discuter. Vous voyez ici la progression.

Nous n'avons pas un texte encore. Notre texte est encore en cours de rédaction. Tous ces thèmes ont été abordés ou ont été considérés comme n'étant pas dans la portée du travail.

Et nous en sommes là. Alors, nous sommes maintenant à la situation suivante que je vais vous présenter. Pour l'ICANN 85 d'abord, quels ont été les activités? Ça a été une semaine chargée

pour le conseil de l'adressage à l'ICANN 85. Nous avons eu des réunions avec le GAC, le conseil, le PCP de l'ICANN.

Nous avons eu deux séances publiques. Nous avons reçu beaucoup de commentaires, des préoccupations aussi. Nous avons parlé de l'intérêt public de la juridiction. Nous avons répondu que ce document de gouvernance établit des principes de haut niveau, et nous devons voir maintenant la partie de la mise en œuvre.

Il y a les RIR qui vont continuer à être des entités juridiquement indépendantes, et la coopération sera importante dans ce travail. Vous voyez ici le résumé des réponses que nous avons fourni pour tous ces commentaires lors de l'ICANN 85. Ça a été une semaine de beaucoup de travail avec des réunions avec les comités, les groupes de travail pour discuter de toutes ces questions.

Et j'ai parlé de ce jalon du 8 mai avec un rapport qui a été publié. Vous pouvez utiliser cette URL ou le code QR pour le lire. Notre objectif est de finaliser ce document et il s'agit d'un document préliminaire bien sûr. La fin de ce travail est prévue pour le troisième trimestre de l'année 2026.

Donc il s'agit ici de la dernière version de ce document. Je vais vous parler des progrès et de la rédaction de ce produit, de ce document. Alors, le seuil de reconnaissance.

J'ai dit que dans la première version, on avait déjà des commentaires concernant la décision du RIR. Il y avait encore des questions de problèmes, de conflits d'intérêt pour certains RIR. Et

dans ce cas là, la possibilité d'avoir un accord unanime pourrait être contreproductif.

Lors de la seconde consultation. Nous avons eu encore plus de commentaires. Des commentaires qui parlaient des conflits d'intérêts entre les différentes RIR et qu'il fallait qu'il y ait une coopération, davantage de coopération avec les différents RIR.

Un processus aussi pour la reconnaissance et qu'il fallait aussi être capable de prendre des décisions pour la reconnaissance. Il fallait donc avoir un seuil de majorité qualifiée, et on devait tenir compte des conflits d'intérêts potentiels.

Donc, nous sommes en cours de discussion sur le rôle de l'ICANN dans le processus. C'est là que nous en sommes au niveau des progrès réalisés. Je ne veux pas passer trop de temps sur ce point en particulier. Il s'agit de l'examen de la reconnaissance pour un tiers indépendant. Donc, à l'origine, on avait un processus préalable qui était de parvenir à un accord unanime moins un. Et dans ce cas là, nous avons pensé que pour ce processus, il n'était pas nécessaire d'avoir ce type d'accord.

Je parle ici des cas d'urgence. C'est un point important. Dans la version 2, on demandait un accord unanime de tous les RIR et de l'ICANN.

La communauté a indiqué que ce type de procédure en cas d'urgence était importante et que c'était peut-être trop. Alors, en

cas d'urgence, il faut une réaction rapide et un accord unanime peut être difficile à avoir.

Différentes mesures pourraient être étendues, et on a eu une demande pour ajouter des critères clairs pour la prolongation de la procédure de continuité d'urgence. Il y avait aussi des craintes que 80 jours ne suffisent pas pour se remettre de la situation d'urgence. Donc nous avons discuté, nous avons eu un accord qui était de simplifier le mécanisme de déclenchement.

Les RIR affectés peuvent initier une procédure d'urgence s'ils considèrent qu'ils sont en difficulté. Le seuil ne va pas nécessiter d'unanimité. Il n'y a pas de limite pour les renouvellements. Et le texte permettra à l'opérateur d'adopter une approche par étapes pour fournir le service aux RIR concernés. Et de nouveau, la clarification du rôle de l'ICANN est en cours d'analyse.

Baisser ce seuil pour donc les membres et aussi d'établir des mécanismes anti capture.

Donc quand on regarde la version deux, nous avons décidé qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des changements pour les seuils de radiation et les audits c'est différent donc de la radiation. Donc par conséquent, les seuils sont différents aussi.

Les audits, c'est un élément très important, probablement le plus important que nous ayons pu introduire dans ce document de gouvernance des RIR, car cela nous permet de mesurer périodiquement les engagements et de savoir si tout est conforme.

Donc comment l'audit peut être déclenché. La version 2 du document indique qu'un groupe de membres tout RIR ou groupe de RIR, un groupe de membres du RIR concernés. Donc pourquoi baisser le seuil? Parce qu'il ne faut pas trop retarder l'audit. Et les mécanismes anti capture font en sorte que les audits ne soient pas utilisés de façon abusive.

Il y a donc des audits périodiques, les audits ad hoc, et ils ont une portée différente. Donc nous avons intitulé ces audits ad hoc. Nous les avons maintenant intitulés révision ou examen de la conformité. Et donc cela sera inclus dans la prochaine version. Vous verrez que ces audits ad hoc sont inclus dans la nouvelle version.

Donc, les retours que nous avons reçus, c'est qu'il faut mener ces examens de conformité. Il s'agit d'identifier les dispositions de gouvernance et identifier clairement les problèmes urgents et importants. Et tout cela sera spécifié dans le document.

Il y a un autre changement qui est introduit dans la version 3 à venir, c'est la structure du document. Donc, si vous vous intéressez à la reconnaissance ou à la radiation, il faut passer à différentes parties du document. Donc maintenant, nous améliorons la structure du document pour le rendre plus lisible et plus clair.

Transition et continuité. Donc, il s'agit d'avoir un transfert harmonieux des services. Et les commentaires nous disent que c'est très important d'avoir une transition aussi harmonieuse que possible. Ainsi, les droits des détenteurs seront protégés. C'est

pour cela donc que nous avons, dans notre texte, prévu des dispositions qui assurent la continuité des services et la protection des droits des détenteurs de ressources.

Les obligations en matière d'audit. Dans les versions précédentes, les mesures n'étaient pas spécifiées. Donc ces obligations n'étaient pas explicites. Et ça a fait l'objet des préoccupations qui ont été formulées.

Donc, cet aspect se trouve à l'état de rédaction préliminaire. Une chose que l'on nous a signalé dans le processus de radiation, c'est que l'audit doit être inclus dans le processus de radiation quand on examine les exigences.

Les audits réguliers sont effectués tous les cinq ans. Il y a la possibilité d'audit ad hoc et ce n'est pas un processus léger que cet audit et il peut ralentir de façon inutile le processus de radiation. Donc, si vous regardez l'article 6.2, on voit déjà l'obligation de permettre la réhabilitation avant la radiation, et cela doit se dérouler de bonne foi.

Donc, en ce qui concerne la réhabilitation, il y avait un principe selon lequel c'étaient deux aspects différents, la réhabilitation et la radiation. Mais il s'agit de vraiment faire en sorte que la possibilité de réhabilitation se produise avant les mesures de radiation.

Rapport d'étape. Peut-être que vous vous intéresserez à lire ce rapport d'étape de mai 2026, et vous verrez qu'il n'y a pas de

changement dans la rédaction. Voyez ici l'URL qui vous donne accès à ce rapport.

Nous nous préparons à l'ICANN 86. Nous avons déjà 15 groupes de travail pour finaliser le document de gouvernance des RIR. Il y aura une séance d'information de l'ASO le 11 juin et nous parlons encore donc des modifications qui vont peut-être surgir.

Donc, quelles sont les perspectives d'avenir? Voici où nous en sommes. Nous avons publié donc le rapport de situation. Nous l'avons partagé à l'ARIN et à LACNIC. Nous proposerons aussi une présentation de mise à jour concernant l'ICANN 86. Nous avons du temps qui nous sera réservé pour permettre à notre groupe de continuer la rédaction de la version finale. L'objectif est de soumettre la version finale du document au comité exécutif de la NRO et donc cela à l'ICANN 87. Ainsi, dès le quatrième trimestre 2026, la NRO et l'ICANN commenceront le processus d'approbation et d'adoption. Voilà, cela conclut ma présentation. J'espère que cela a été informatif. Si vous avez des questions, je serai heureux d'y répondre.

HERVÉ CLÉMENT

Je dirais merci et donc merci d'avoir fait tous ces commentaires sur ces diapositives. Cela a été un travail considérable. Nous avons encore beaucoup de travail à accomplir et cela sera fait au cours de l'ICANN 86.

Nous avons donc une question. Donc, je crois que c'est une question que nous avons reçue au cours des présentations précédentes. Il s'agit de la gouvernance concernant l'ICANN, l'IANA.

Je vais lire la question. Donc, dans le processus de gTLD, il y a un processus pour les registres. Ce n'est pas la même chose pour les gTLD que pour les registres. Donc, il s'agit de faire un entiercement dans l'éventualité où un registre devient non opérationnel et il s'agit de trouver des alternatives, est-ce que l'IANA pourrait donc initier des procédures d'entiercement? Et dans quel cadre? Est-ce qu'un registre de la région concernée pourrait donc devenir un opérateur d'urgence pour devenir opérateur gTLD?

Donc j'ai commencé par dire que cette question entre dans le cadre du plan de continuité d'activité en cas d'urgence. Et j'ai dit qu'il faut une coordination entre les différents registres pour protéger les données, les ressources.

Donc, je ne sais pas si Andrei voudrait ajouter quelque chose sachant que, dans le cadre de ces recommandations, il y a des mesures qui ne doivent pas empiéter sur les objectifs de l'ICANN.

ANDREI ROBACHEVSKY

Oui, vous avez dit la mise en œuvre de cela, la façon dont les opérations d'urgence sont mises en œuvre. Cela ne correspond pas à la portée de ce document. Ce document est en train de parvenir aux conditions et aux processus pour son initiation et d'élaborer

cette partie. Donc ces idées sont très utiles et bienvenues, mais je pense qu'il nous faut considérer tout cela une fois que les procédures de mise en œuvre auront été développées.

HERVÉ CLÉMENT

Il y a une question de Anil Kumarjan. NRO. Donc la question, est-ce que ces recommandations couvrent aussi la NRO? Alors, je pense que je ne sais pas exactement si cela couvre la NRO, parce que si c'est le cas, ça veut dire que nous allons renforcer le système de registre Internet régional et, par définition, donc on peut se demander si c'est peut-être possible, mais comme c'est une question juridique, j'ai du mal à y répondre.

ANDREI ROBACHEVSKY

Je dirais que la NRO n'est pas une véritable organisation. L'activité de coordination. Une organisation responsable de la coordination plutôt qu'une organisation réelle.

HERVÉ CLÉMENT

Donc Anil, « est-ce que nous pouvons attendre quelque chose par rapport à la formation d'AFRINIC? » Alors AFRINIC existe déjà, je ne sais pas très bien quel est le sens de votre question. Alors toujours de Sivasubramanian, « est-ce qu'on ne risque pas d'avoir un risque dans les régions vulnérables, un risque que les RIR soient capturés par des acteurs de pouvoirs locaux? »

Alors il y a justement des recommandations au sein du document pour éviter ce type de situation. L'idée de ce document est de

trouver des solutions avec l'apport de la communauté pour renforcer ce système. Et je pense qu'on ne peut pas encore répondre ou que cela répond un peu à cette question, et que c'est tout ce qu'on peut dire pour le moment.

Bien, personnellement, je ne vois pas d'autres questions du public. Est-ce qu'il y en a d'autres? Pas de questions. Donc merci. Il nous reste un peu de temps. Je ne sais pas si quelqu'un veut prendre la parole directement pour faire des commentaires.

OZAN SAHIN

Oui, oui, tout à fait Hervé. Les gens peuvent prendre la parole, lever la main et prendre la parole.

HERVÉ CLÉMENT

Merci Ozan. Donc, il s'agissait d'une présentation du séminaire web de la semaine de préparation et nous allons nous retrouver à Séville pour l'ICANN 86. Nous aurons une séance ouverte. Donc nous allons pouvoir interagir avec la communauté. Je vois que Anil Kumar a la main levée.

ANIL KUMAR JAIN

Merci. Il s'agit d'une question qui n'est peut-être pas liée au contenu de ce séminaire web, peut-être en tout cas à l'activité de l'ASO. Ce que nous considérons pour l'IPv8 et son déploiement qui approche, est-ce que nous avons calculé les raisons pour lesquelles

l'IPv6 n'est plus aussi adapté à la situation, ou en tout cas moins que ce que l'on pensait?

HERVÉ CLÉMENT

Eh bien, je dirais que c'est plus une opération régionale ou, en tout cas, je vais être transparent avec vous, je pense. Pour être sincère avec vous, il y a eu un article qui a été envoyé concernant cette question, et je crois que c'est plus une question prospective qu'autre chose, j'y répondrai. Et personnellement, je parlerai aussi de mon activité à Orange, mais je dirais que nous sommes satisfaits d'IPv6 concernant ce qui a été promu et nous en sommes encore au développement et au déploiement de l'IPv6. Je n'ai pas lu cet article dans sa totalité. Par conséquent, je ne peux pas répondre, mais j'y répondrai. Je répondrai à votre question qui est très intéressante par ailleurs. Merci. Là, s'il n'y a pas de questions supplémentaires...

ANDREI ROBACHEVSKY

Je pense que le manque de questions est probablement lié à la clarté de notre présentation, en tout cas, c'est ce que j'espère. Comme Hervé l'a dit, nous allons avoir une séance à micro ouvert lors de l'ICANN 86, au cours de laquelle vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez poser.

HERVÉ CLÉMENT

Oui, et nous serons présents à Séville pour interagir avec le public, avec la communauté. Merci. En tout cas, merci à tous pour votre

participation. Je vous remercie aussi pour votre intérêt concernant notre travail et concernant ce document. Je pense que c'est un document très important pour le test de capacité et de force pour le système dans sa totalité.

ANDREI ROBACHEVSKY

Je suis tout à fait d'accord. Je vous remercie.

HERVÉ CLÉMENT

Ozan, si vous voulez, vous avez la parole.

OZAN SAHIN

Merci, merci Hervé. Merci Andrei. Et cette séance est maintenant terminée. Merci d'y avoir participé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]